

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 10 JUILLET 2025**

**Etaient présents :** M. BRILLET Martial, Maire, Mme AUDEBERT Catherine, M. BRUAND Joël, adjoints, M. BOUILLE Lionel, Mme BOURGEAIS Fanny, Mme LAMBERT Viviane, M. MACÉ Nicolas, M. ORAIN Patrice.

**Absents excusés :** M. MENUET Frédéric, M. GAUDIN Pascal

**Absent :** /

**Secrétaire de séance :** Mme AUDEBERT Catherine

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Monsieur le Maire soumet à approbation le compte-rendu du conseil municipal du 12 juin 2025. Il n'y a pas de remarque, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **Ordre du jour**

#### **1) Délibération : Avis sur le projet de révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Vilaine (SAGE Vilaine)**

Monsieur le Maire expose le projet de révision du SAGE en raison notamment de problèmes de captage d'eau et d'une dégradation de la qualité de l'eau. Il précise que la commune de Carbay a une toute petite partie du territoire concernée, côté Soudan.

**Vu** le Code de l'environnement, notamment l'article R.212-39 relatif à la procédure d'élaboration des SAGE ;

**Vu** la transmission en date du 28 mars 2025 par la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Vilaine du projet de SAGE arrêté, en vue de la consultation des personnes publiques concernées ;

**Vu** les documents constitutifs du projet de SAGE Vilaine, à savoir :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) ;
- Le règlement ;
- L'évaluation environnementale ;

**Considérant** l'importance des enjeux liés à la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et des risques sur le territoire concerné par le SAGE Vilaine ;

**Considérant** que le projet de SAGE fixe les orientations et règles de gestion durable de l'eau sur le bassin versant de la Vilaine, en cohérence avec le SDAGE Loire-Bretagne ;

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

Émet un **avis défavorable** sur le projet de SAGE Vilaine tel que présenté.

Il souhaite porter à l'attention de la CLE les observations suivantes :

- La représentation des agriculteurs, la profession la plus impactée, est insuffisante.
- Les élus souhaitent voir des propositions de solutions face aux multiplications de contraintes.

Autorise le Maire à transmettre le présent avis à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine dans les délais impartis.

- ✓ Votants : 8
- ✓ Avis favorables : 7
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 1

## 1) Affaires diverses

### ➤ Organisation du périscolaire 2025/2026

Monsieur le Maire rappelle le choix du conseil d'élargir les horaires du service périscolaire dès la rentrée de septembre 2025 à partir de 7h30. Afin d'éviter le déplacement d'un agent dès 7h30 s'il n'y a pas d'enfant la mairie pourrait mettre en place un planning de réservation comme pour la cantine pour le périscolaire matin et soir. Les élus sont favorables. Monsieur AUDEBERT Gérard va mettre en place un planning sur le site de la mairie.

### ➤ Subvention départementale

Monsieur le Maire informe le conseil que nous avons obtenu une subvention du département de 1349,17€ pour l'archivage réalisé en 2024 (pour 6 746,86€ engagés)

### ➤ Rappel journée de bénévolat septembre 2025

Monsieur le Maire rappelle que la seconde journée de bénévolat est fixée le samedi 27 septembre 2025.

➤ **Contrat** : L'agent d'entretien en charge du périscolaire du matin et de la pause méridienne est actuellement en contrat aidé jusqu'au 19 septembre 2025. Au niveau de France Travail il n'est plus possible de faire des contrats aidés. Il existe encore une possibilité avec le département d'avoir une personne en contrat aidé avec une prise en charge à 60% sur une base de 20 heures hebdomadaire. Les charges de personnel représentent 40 à 50 % des charges de fonctionnement. Monsieur le Maire propose aux élus d'étudier la possibilité de recruter un agent en contrat aidé pour ces missions. Le conseil municipal n'a pas d'objection.

➤ **École** : Demande de stage d'une apprentie de la MFR qui a déjà travaillé à l'école d'Armaillé. Durée du stage 10 semaines. Le coût serait pris en charge par la région. La directrice et l'ATSEM sont favorables. Monsieur le Maire va recevoir la candidate sous quinzaine.

➤ **Foyer des jeunes** : Monsieur le Maire informe les élus du passage de M. MAURICE Stéphane en mairie suite à un échange au foyer des jeunes entre Monsieur le Maire et les jeunes. Monsieur le Maire n'a accusé personne mais leur a fait part des constats (trous faits avec les queues de billard et constat de personnes qui sont montées sur le toit et

ont fait bouger des ardoises). Il les a informés d'une piste pour l'installation du wifi, il les a félicité et encouragé pour la reprise d'activité au foyer. Monsieur le Maire a demandé simplement aux jeunes de respecter les lieux.

Madame LAMBERT Viviane confirme les dires de Monsieur le Maire. Elle demande s'il ne serait pas possible de mettre en place un système pour limiter l'ouverture du vélux afin de supprimer le risque que les jeunes montent sur le toit.

➤ **Assistante maternelle** : suite à une réunion CTG à Ombrée d'Anjou, Monsieur le Maire a eu confirmation qu'il n'y aura plus qu'une seule assistante maternelle sur la commune de Carbay en septembre. Monsieur le Maire rappelle que les assistantes maternelles ont un rôle prépondérant sur le maintien des écoles dans les petites communes, il souhaite que les familles en prennent conscience en utilisant les services de proximité. En effet, dans le cadre de la CTG (Convention territoriale globale), les services utilisés sur la commune d'Ombrée d'Anjou seront refacturés aux communes utilisatrices incluant des places en crèche. Ce sont des frais qui ne pourront pas être assumés par notre petite collectivité.

➤ Un acquéreur est intéressé par le lot n°11 du lotissement. Il devrait déposer son permis de construire cet été.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00  
Fait à CARBAY, le 10 juillet 2025

La secrétaire de séance,

Madame Catherine AUDEBERT

NOM – PRENOM	SIGNATURE
BRILLET Martial	
AUDEBERT Catherine	
BRUAND Joël	
ORAIN Patrice	
LAMBERT Viviane	
BOUILLE Lionel	
BOURGEAIS Fanny	

GAUDIN Pascal	Excusé
MENUET Frédéric	Excusé
MACE Nicolas	